BROWN FORMAN REGLEMENT
« Jack Daniel's The Road To Lynchburg»

ARTICLE 1 : ***LA SOCIETE ORGANISATRICE***

La Société Brown-Forman France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 482 832 532 et dont le siège social est situé 43/47 rue de Monceau - 75008 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise du 03 au 17 janvier 2018 inclus, sur le site web accessible à l'adresse : www.theroadtolynchburg.fr un concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé : ***« Jack Daniel's The Road To Lynchburg ».***

ARTICLE 2 : ***CHAMP D'APPLICATION***

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure (ayant l'âge légal pour consommer de l'alcool) résidant en France, à l'exception du personnel de la société organisatrice et des membres des sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles.

Dans tous les cas, le participant devra posséder un compte sur le réseau social Facebook ou une adresse email valide.

La société Facebook est une tierce partie non impliquée dans l'organisation de ce concours. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au concours sous son propre et unique nom. De même, L'utilisation de procédés permettant de participer au concours de façon mécanique est proscrite. La violation de ces règles entraînera l'élimination définitive du participant.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : ***MECANISME DU CONCOURS***

Pour jouer, il suffit de se rendre sur le site du concours cité à l'article 1 et de suivre les instructions données.

Tout au long de la période de jeu cité à l'article 1, les utilisateurs seront invités à répondre à 7 questions.

Question 1 : Dans quel pays est fabriqué le whiskey Jack Daniel's ?

Question 2 : Comment s'appelle le Pasteur Luthérien qui a recueilli Jack Daniel et lui a appris les principes de distillation ?

Question 3 : En quelle année Mr. Jack a-t-il enregistré la distillerie Jack Daniel's ?

Question 4 : Comment s'appelle la source naturelle qui fournit de l'eau essentielle à la fabrication du whiskey Jack Daniel's ?

Question 5 : Quelle étape primordiale fait de Jack Daniel's un Tennessee Whiskey ?

Question 6 : Qui fut le master distiller de 1966 à 1988 ?

Question 7 : De quelle ville provient votre bouteille de whiskey Jack Daniel's ?

Chaque personne ne peut jouer qu'une seule fois par jour.

Un tirage au sort à la fin du jeu sera réalisé par la SCP SIMONIN-LE MAREC-GUERRIER, parmi tous les participants ayant obtenu 7 bonnes réponses sur 7 pour désigner le grand gagnant.

ARTICLE 4 : *LOTS OFFERTS*

A la fin du concours, les lauréats recevront un email les informant de leurs gains et des modalités de remise de leur dotation.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer l'un (ou plusieurs) des lots annoncés par un autre (ou d'autres) lots d'une valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Si l'adresse indiquée par le lauréat lors de sa participation au concours devait se révéler inexacte empêchant ainsi la bonne livraison du lot, le gagnant sera considéré comme déchu de son droit à son lot qui resterait dès lors la propriété de la Société organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les lauréats.

Le lot pour le grand gagnant : Un voyage pour 2 personnes à Lynchburg, Tennessee, USA, pendant 3 JOURS et 2 NUITS du 26 au 28 Mai 2018. (Valeur commerciale 5 000 euros TTC)

Sont compris dans ce voyage :

- Les vols internationaux pour deux personnes sur American Airlines et British Airways (à reconfirmer au moment de la réservation) en classe économique (billets non modifiables non remboursables)
- Les taxes aéroportuaires et éventuelle surcharge carburant
- L'hébergement en chambre double standard au Best Western Plus Music Row – Nashville ou similaire (à confirmer au moment de la réservation), en logement seul
- Les taxes hôtelières
- Les petits déjeuners inclus à l'hôtel
- Les transferts privés de l'hôtel à l'aéroport le 28/05
- Les transferts privés de l'hôtel (Nashville) à Lynchburg le 27/05 et de Lynchburg à l'hôtel (Nashville) le 27/05
- Le dîner/spectacle au Nashville Nightlife Theater le 26/05
- Le dîner au Hard Rock Café (Menu Electric) le 27/05
- Un roadbook personnalisé et relié
- L'assistance et conciergerie de notre représentant local francophone 7j/7
- 1 service de conciergerie offert parmi : Kit Wifi, Kit Santé, Kit Connectique ou pressing
- L'assurance rapatriement et bagages pour 2 personnes
- La journée de visite à Lynchburg, Tennessee comprenant : l'entrée sur le site et le déjeuner chez Miss Mary Bobo

Ne sont pas compris dans le voyage :

- Les pourboires, les repas et boissons non mentionnés comme inclus
- Les extras et dépenses personnelles
- Les éventuels « resort/urban » fees payables sur place auprès des hôtels (frais hôteliers d'un montant approximatif de 30 USD par nuit et par chambre)
- Les entrées dans les musées, sites et parcs nationaux
- Les frais de formulaire ESTA ($14 par personne, à régler en ligne sur le site officiel)
- Les assurances personnelles

Le gagnant et son accompagnant devront être en possession d'un passeport biométrique valide pour leur entrée aux Etats-Unis.

La société organisatrice ne se tient pas responsable d'éventuels problèmes à la douane.

ARTICLE 5 : *CONTROLES ET RESERVES*

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation par les participants des caractéristiques et des limites d'Internet, dès lors la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours, notamment du fait d'actes de malveillance externes.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

En outre, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée des serveurs de la société organisatrice pour une raison quelconque etc) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

La société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

La participation au concours est strictement personnelle.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la Société Organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses nom, prénom, adresse ou image, et à les diffuser sur tout support qui lui semblera adéquat. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société Organisatrice.

En particulier, les noms et prénoms des lauréats pourront faire l'objet d'une publication les pages du concours.

Le règlement complet est disponible par un lien hypertexte indiqué sur les pages du concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises, ni du fait de quelque autre acte de malveillance qu'il soit.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément

soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

ARTICLE 6 : *REMBOURSEMENT*

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation au concours via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à : Brown-Forman Arrow Continental Europe LLC, 43/47 rue de Monceau - 75008 Paris

Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi et par personne (même nom, même adresse)

Toutefois, tout accès au site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au concours ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

Les timbres liés à la demande écrite de remboursement des frais seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 7 : *DEPÔT*

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN - LE MAREC – GUERRIER, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Le règlement est consultable en ligne, sur le site du concours à l'adresse url www.theroadtolynchburg.fr.

La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement. Les participants reconnaissent expressément avoir accepté, sans aucune réserve, le présent règlement en participant au concours. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés sous la forme d'avenant auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés.

ARTICLE 8 – *LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES*

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant. Il peut s'opposer sans motif à l'utilisation des données à des fins de prospection notamment commerciale. Ce droit d'accès, de rectification et d'opposition pourra être exercé à tout moment en écrivant à l'adresse suivante : Brown-Forman Arrow Continental Europe LLC, 43/47 rue de Monceau - 75008 Paris.